

Question au Conseil Communal de la Ville de Fribourg

En date du 3 novembre 2024, acceptée à l'unanimité lors de sa séance plénière du 18 septembre 2024

Le Conseil des Jeunes de la Ville de Fribourg pose la question suivante auprès du Conseil Communal :

Le Conseil Communal envisage-t-il des mesures pour limiter ou interdire la publicité pour les jeux de hasard/d'argent et les paris sportifs dans les zones où la présence de jeunes est particulièrement marquée ?

Introduction

Le canton de Fribourg est le plus jeune de Suisse, avec 22 % de sa population âgée de moins de 20 ans en 2022. En tant que capitale et ville estudiantine, on peut raisonnablement estimer que cette proportion pourrait atteindre 25 %. Cela représente environ 9'750 jeunes vivant à Fribourg. Cette réalité soulève des questions quant à l'impact des publicités pour les jeux d'argent dans un environnement où une part significative de la population est particulièrement vulnérable.

Développement

Il est troublant de constater que la publicité pour les jeux d'argent fleurit dans notre ville, où un jeune sur quatre évolue. Ne s'agit-il pas là d'un ciblage inapproprié ?

Nous souhaitons attirer l'attention sur plusieurs lieux, symboliques de cette problématique :

- **L'arrêt de bus "Charmettes"** : Ce point de passage est crucial pour les élèves du CO Pérolles, qui l'utilisent quotidiennement. La présence de publicités y est particulièrement préoccupante.
- **L'arrêt de bus "Ste. Pierre"** : À proximité de cet arrêt, deux panneaux publicitaires pour "swisscasinos.ch" sont installés, touchant de nombreux étudiants du CO Belluard et de la DOSF, tant pour se rendre à l'école que pour rentrer chez eux.



*Conseil des jeunes
de la ville de Fribourg
Jugendrat der Stadt Freiburg*

- **Les bus de la ligne 2** : Dans le quartier du Schoenberg, où vivent environ 2'200 mineurs, et à Villars-sur-Glâne, avec environ 2'750, de nombreux jeunes empruntent ces lignes, se retrouvant ainsi exposés à ces publicités.
- **L'arrêt de bus "Vieux-Chênes"** : Situé à proximité d'écoles primaires, ce panneau est visible depuis plusieurs salles de classe, ce qui soulève des inquiétudes quant à son emplacement.
- **La Place Domino** : Ce lieu de rencontre et de loisirs pour les jeunes du quartier du Pérolles est également exposé à des publicités pour les jeux d'argent, un message déplacé dans un espace de socialisation pour les mineurs.

Nous observons une tendance inquiétante : ces publicités sont souvent placées à proximité d'arrêts de bus ou sur les panneaux des transports publics. Étant donné que les jeunes utilisent davantage les transports en commun que leurs aînés, cela constitue un ciblage délibéré. Les jeunes, qui représentent une part importante des usagers, se retrouvent ainsi exposés à ces messages.

De plus, de nombreux panneaux publicitaires pour les casinos en ligne sont situés dans des espaces publics centraux, touchant ainsi un large public, y compris des mineurs. Par exemple, on trouve une publicité près de la gare de Fribourg, entre "BENU Fribourg Gare" et l'entrée principale, ainsi qu'entre le service de transfert d'argent et l'entrée des bus dans la gare intérieure.

Bases légales

La Loi fédérale sur les Jeux d'Argent (LJAr), article 74, dispose que :

1. La publicité des exploitants de jeux d'argent ne peut ni être outrancière, ni induire en erreur.
2. Elle ne peut cibler ni des mineurs ni des personnes frappées d'une exclusion.
3. Toute publicité portant sur des jeux d'argent non autorisés en Suisse est interdite.

La question se pose notamment sur l'alinéa 2, qui indique que la publicité portant des jeux d'argent ne peut cibler les mineurs. **Nous appelons à l'interprétation juridique de cette base légale** et de toute autre base légale complémentaire que nous ignorons, et à son application à la situation actuelle en ville de Fribourg. **Aux yeux du Conseil des**

Jeunes, il est inacceptable que les mineurs soient ciblés de la sorte car cela constitue une préoccupation de santé publique importante.

Le ciblage délibéré de jeunes vulnérables, dont le cerveau se développe encore jusqu'à l'âge de 25 ans, **est une pratique abominable qui peut conduire à une réelle addiction**. La ville de Fribourg, de même que le canton, **a l'obligation de protéger la santé mentale des jeunes, en particulier celle des mineurs**. En effet, l'article 34 de la Constitution du canton de Fribourg dispose que les enfants et les jeunes ont le droit d'être aidés, encouragés et encadrés dans le développement afin de devenir des personnes responsables. De plus, ils ont droit **à une protection particulière de leur intégrité psychique**. Ainsi, nous vous appelons vivement à assurer les droits constitutionnels des jeunes de la Ville de Fribourg.

Publicité pour les jeux d'argent - qu'est-ce que ça change?

En Juin 2024, Addiction Suisse a publié une étude de 79 pages sur l'influence des publicités pour les jeux d'argent et les jeux de hasard sur le comportement des jeunes en Suisse. Celle-ci s'intitule "Untersuchung zur Geldspielwerbung in der Schweiz Explorative Studie zu ihrer Wirkung auf Jugendliche und der gesetzlichen Lage", par Dörte Petit et al. Cette recherche démontre un lien entre l'exposition à ce type de publicités et le comportement de jeu des jeunes. En effet, **ces publicités normalisent les jeux de hasard et d'argent, en les rendant attrayants tout en occultant les risques associés**. Ces derniers incluent **l'endettement et l'addiction**. Les publicités ciblent les jeunes, qui représentent un public connecté, vulnérable et économiquement rentable, au vu de leur potentiel d'utilisation de ces plateformes au fil des années.

En 2024, l'Enquête Suisse sur la Santé de l'OFSP a révélé que **6.1% des jeunes âgé-e-s de 15 à 24 ans** présentent un comportement à risque ou pathologique en matière de jeux d'argent. Entre 15 et 25 ans, les jeunes ont **deux fois plus de risque** de devenir des joueurs et des joueuses excessifs, en comparaison à celles et ceux qui commenceraient plus tard. L'âge moyen de la première mise est de **16 ans**.

Il est indispensable de relever que l'addiction aux jeux de hasard et d'argent **ne relève pas simplement d'une prédisposition individuelle**. Celle-ci est largement influencée par des éléments sociétaux et contextuels, qui jouent sur les vulnérabilités préexistantes.



Conclusion

Le Conseil des Jeunes de la Ville de Fribourg vous prie de répondre à la question en première page et de clarifier votre marge de manœuvre, ainsi que celle du Conseil Général dans cette situation. Nous vous remercions pour votre engagement.